

Image not found or type unknown



## Trop perçu du RSA et retenues sur prestations

Par **eloupitou**, le **25/05/2019** à **11:53**

Bonjour,

J'ai reçu, ce matin, un courrier de la CAF sous titré "Direction comptable et financière, Service recouvrement".

*Madame,*

*En date de ..., un indu de prime RSA pour le mois de ... vous a été notifié. Son motif est le suivant : en l'absence de droits au RSA pour les mois... de l'année concernée, la prime RSA n'est pas due.*

*Je vous informe, qu'à défaut de remboursement de votre part, cette prime RSA sera retenue par compensation sur vos prestations.*

*Je vous prie d'agréer,.....*

*Le Service Recouvrement*

Y'a t il de quoi s'inquiéter après une demande de remise de dette amiable svp ?

Merci.

Par **youris**, le **25/05/2019** à **12:16**

bonjour,

selon le courrier de la CAF, il semblerait que votre demande de remise de dette a été rejetée et que le remboursement se fera sur les prestations futures.

salutations